

Urbanisme, une compétence clef dans la mise en œuvre de la transition écologique (1/2)



Le dénouement des élections municipales arrive à grand pas. Quel qu'en soit le résultat, quelque soit la couleur des futures municipalités, quelque soit la taille des communes, les élus qui porteront la délégation à l'urbanisme auront devant eux un vrai challenge, beaucoup de travail... et une véritable responsabilité dans la mise en œuvre concrète de la transition écologique et l'adaptation de nos territoires aux enjeux de la ville de demain.

En période d'élection, les listes candidates reçoivent nombreux de sollicitations et de questionnaires. « *Comment allez vous gérer tel ou tel problème* » s'enquièrent (s'inquiètent) association ou collectifs en tous genres. Avec bien souvent une entrée très précise, directe, sectorisée ... et parfois partisane.

Sans nier l'importance de ces questionnements, surtout pour ceux qui posent des questions et attendent des réponses (leur réponse ?), on peut regretter que les thèmes abordés ne permettent justement pas de prendre la hauteur et le recul qui s'imposent devant les enjeux des mandatures à venir. Et si l'objet de ces questionnaires est d'éclairer les citoyens électeurs sur certains enjeux, on peut regretter que trop rarement ne soient abordées des questions d'orientations stratégiques, de sujets transversaux.

L'urbanisme est par exemple une thématique qui, au-delà des questions techniques réglementaires, permet d'exprimer un projet de territoire, une vision à long terme, la marque d'une ambition politique qui veut « faire évoluer » les choses et donne la direction.

Les futurs élus qui porteront cette compétence auront une certaine responsabilité dans la capacité de leur commune et de leur intercommunalité à entrer dans un monde nouveau.

L'urbanisme deviendra intercommunal

La [loi ALUR](#) et la poursuite d'une évolution engagée depuis plusieurs années (SRU, Grenelle, ...) va conforter une vision plus stratégique, plus globale des questions d'urbanisme. L'apparition du PADD, puis des OAP ont permis, chaque fois que les collectivités se sont véritablement emparées du sujet, de faire émerger des projets de territoire. A défaut, ces outils ont permis de poser la première pierre d'une culture au sein des exécutifs locaux.

Pour autant, tout n'est pas gagné aujourd'hui et le PLU intercommunal ne sera que l'outil que les élus voudront activer efficacement ou pas. Il faudra passer la barrière des minorités de blocages. Et même une fois la compétence confirmée, il s'en suivra d'intenses périodes de négociation et d'arbitrage pour que les enjeux réels – nouvelle gouvernance, adaptation aux changements climatiques et aux modes de vie de demain – se concrétisent en matière de stratégie urbaine.

On le sait, la défense de l'intérêt commun paraît si évidente qu'elle est facilement mise à mal devant l'opportunisme des uns ou la défense du pré carré des autres.

On arrive généralement à s'accorder sur les principes et les désaccords (re)surgissent au moment d'appliquer lesdits principes chez soi, pour son propre territoire, qui bien sûr représente un cas particulier.

Et pourtant, la mise en cohérence des questions d'habitat et de transport, de sobriété énergétique et de maîtrise du foncier agricole, de limitation de la croissance des zones imperméabilisées (infrastructures et zones commerciales) et de formalisation des trames écologiques, etc. reste fondamentale.

Sans doute un travail de fond, de sensibilisation, de diagnostics techniques thématiques devra venir conforter, petit à petit, la pertinence d'un regard plus global. C'est en mettant en évidence pour chaque thématique les effets croisés des décisions possibles que l'on arrivera à convaincre à la fois l'assemblée intercommunale et les élus en charge de chaque délégation de la nécessité d'une prise en compte globale. Et sans doute le développement des démarches prospectives, la capacité à rester à l'écoute des évolutions de la société, les démarches participatives et consultatives seront des guides utiles pour avancer « autrement ».

Frustration et déception jalonnent vraisemblablement le chemin de cette délégation, avec des difficultés naturelles à faire collaborer des villes centre et leurs périphéries périurbaines, des cœurs de ville et des « quartiers »,...

Mais la politique des petit pas permettra, au fil du temps, de démontrer la pertinence de cette approche globale. Il n'est plus envisageable de s'apitoyer sur la perte de vitesse du commerce de centre ville et le développement des enseignes d'entrée de ville ; de la faible desserte en transports en communs de certaines zones de la ville et de poursuivre le développement pavillonnaire en zone urbaine, de peser contre la malbouffe et la perte de vitesse de l'agriculture et de continuer à laisser le foncier agricole se déliter ou se concentrer dans des exploitations qui ne peuvent tout simplement pas intrinsèquement être à l'origine de productions de qualité.

Il reste donc un double travail, concernant à la fois la sensibilisation des élus des communes de toute taille à ces enjeux, et la recherche de solutions mutualisées à l'échelle d'un territoire qui doit s'affranchir des limites communales.